

Entourez votre choix

L.PERGAUD
J.PREVERT
Y.IMBERT
St EXUPERY

Elémentaire : CP ☐ CE1 ☐ CE2 ☐ CM1 ☐ CM2 ☐ ULIS ☐ Maternelle : PS ☐ MS ☐ GS ☐
ÉLÈVE
NOM : **Prénom(s) :** **Sexe :** M ☐ F ☐
Né(e) le : **Lieu de naissance (commune et département) :**

Adresse :

Code postal : **Commune :**

RESPONSABLES LÉGAUX
1 **Nom de naissance :** **Autorité parentale :** Oui ☐ Non ☐
Nom d'usage : **Prénom :**

Profession : **Situation familiale (1) :**

Adresse : (si différente de celle de l'élève)

Code postal : **Commune :**

Téléphone domicile : **Téléphone portable :**

Téléphone travail : **Numéro de poste :**

Courriel : @

2 **Nom de naissance :** **Autorité parentale :** Oui ☐ Non ☐
Nom d'usage : **Prénom :**

Profession : **Situation familiale (1) :**

Adresse : (si différente de celle de l'élève)

Code postal : **Commune :**

Téléphone domicile : **Téléphone portable :**

Téléphone travail : **Numéro de poste :**

Courriel : @

Concubin(e) ou autre responsable légal (personne physique ou morale)

Autorité parentale : Oui ☐ Non ☐
Nom et Prénom **Personne référente :**

Organisme et Fonction : **Lien avec l'enfant :**

Adresse :

Code postal : **Commune :**

Téléphone : **Téléphone portable :**

Courriel : @

(1) Célibataire - Marié(e) - Veuf(ve) - Divorcé(e) - Séparé(e) - Concubin(e) - Pacsé(e)

* Responsables légaux : Il est important de renseigner le document concernant les deux responsables légaux pour :

- La transmission des résultats scolaires (circulaire n°94-149 du 13/04/1994)
- Les élections des représentants des parents d'élèves : chaque parent est désormais électeur et éligible (note de service n°2004-104 du 25/06/2004)

INFORMATIONS FRATRIE

Frères et sœurs déjà scolarisés dans les écoles élémentaires ou maternelles de Briey

Nom et Prénom	Etablissement fréquenté

DEROGATION SCOLAIRE

Une dérogation scolaire doit être fournie par la commune de résidence

La commune de résidence a fourni la dérogation : Oui ☐ Non ☐ En attente ☐

INFORMATION :

Ce document est une indication sur le vœu que vous émettez quant au choix de l'école pour votre enfant.

Il ne s'agit en aucun cas de l'inscription définitive.

Une commission se réunira courant avril afin de répartir équitablement les élèves dans les écoles.
Un courrier réponse vous sera adressé début mai qui vous informera de l'école retenue pour votre enfant.

Raison du choix de l'école (*plusieurs réponses sont possibles*):

1. Résidence de la famille à proximité ☐
2. Frère ou sœur déjà inscrit dans cette école ☐
3. Nourrice résidant à proximité ☐
4. Transport scolaire ☐
5. Autre :

Je m'engage à vous signaler tous changements modifiant les indications mentionnées sur cette fiche

Date :

Signature :

CADRE RÉSERVÉ à l'ADMINISTRATION

DECISION du MAIRE - SCOLARISATION de l'ENFANT à :

L'ECOLE ÉLÉMENTAIRE : Louis PERGAUD ☐ Jacques PRÉVERT ☐

L'ECOLE MATERNELLE : Saint EXUPÉRY ☐ Yvonne IMBERT ☐

REFUS DE LA SCOLARISATION de l'ENFANT ☐

Date :

Cachet de la Mairie

A remettre sur RDV ou par mail au :

Service des Affaires Scolaires - Mairie de Briey - Tél : 03 82 47 16 09

Mail : audrey.dorr@valdebriey.fr

Horaires : Lundi-Mardi et Jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Mercredi de 8h30 à 12h00

Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 15h30